



Suisse : la vente de tabac interdite aux mineurs

Rubrique : actualités - Date : lundi 2 janvier 2006

L'AFP signale qu'à **partir du 1er janvier la vente du tabac aux mineurs de moins de 18 ans est interdite dans le canton de Vaud avant d'être étendue progressivement dans les autres cantons**. D'après l'agence, le vendeur pourra exiger une pièce d'identité et s'il ne respecte pas l'interdiction il pourra être sanctionné par des amendes allant jusqu'à 13 000 euros. Précisant qu'aucune solution n'a été trouvée pour les 700 distributeurs automatiques de cigarettes que compte le canton, l'agence souligne que celui-ci s'est laissé une année supplémentaire pour mettre ces machines en conformité avec la législation .